

# Aéroport régional Lausanne-La Blécherette

## Approbation du règlement d'exploitation

Décision du 17 août 2005

---

En date du 12 décembre 2003, l'Aéroport Région Lausannoise La Blécherette SA (ARLB) a requis l'approbation de son règlement d'exploitation modifié.

La demande a fait l'objet d'une consultation, publiée dans la Feuille fédérale du 10 février 2004 (FF 2004 0181).

Le 17 août 2005, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a approuvé le règlement d'exploitation.

La décision a été notifiée par courrier aux personnes qui ont déposé une opposition motivée auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile dans le délai de mise à l'enquête. Sous réserve de l'art. 36d, al. 4, de la loi sur l'aviation (LA; RS 748.0), un recours peut être formé auprès de la Commission fédérale de recours en matière d'infrastructures et d'environnement, Schwarztorstrasse 59, Case postale 336, 3000 Berne 14.

Le dossier, comprenant le texte intégral de la décision et les actes déterminants, peut être consulté pendant les trente jours suivant la présente publication à l'adresse suivante:

- Service de la Mobilité, 5, Avenue de l'Université, 1014 Lausanne.

30 août 2005

Office fédéral de l'aviation civile

## Aéroport régional Lausanne-La Blécherette. Approbation du règlement d'exploitation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.08.2005
Date	
Data	
Seite	4930-4930
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 865

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.